# **Annexe 3**

# **Modèle - Protocole d’urgence**

**Prise en charge de l’élève infecté (à compléter) :**

|  |
| --- |
| Exemple de questions auxquelles vous devez répondre :* Quoi faire si l’élève présente des signes de COVID-19 ?
* Comment obtenir un test PCR dans la région visitée ? Les assurances pourraient exiger un test PRC ou autres pour le remboursement des frais médicaux, etc.
* Quelle sera la chaîne de communication pour aviser les parents ?
* Quoi faire si l’élève ne peut poursuivre le voyage avec les autres ?
* Devra-t-il retourner à la maison ?
* Devra-t-il se placer en période de confinement obligatoire avant son retour ?
* Si l’élève ne peut poursuivre, qui demeurera avec lui et qui assumera les coûts des chambres additionnelles (le parent ?) ? L’assurance-voyage couvre-t-elle cette situation ?
* Que faire si plusieurs élèves contractent la COVID-19 à des périodes différentes ?
 |

Quelques propositions

Si un élève présente des signes de la COVID-19, il est nécessaire de l’isoler du groupe pour éviter la contamination. Les accompagnateurs du voyage doivent avoir accès rapidement à des tests rapides afin de tester l’élève.

Si l’élève reçoit un résultat positif à la COVID-19, un accompagnateur communiquera sans délai avec les parents pour les aviser que l’élève ne pourra poursuivre le voyage avec les autres. Selon la situation et des règles en vigueur où a lieu le voyage, il se pourrait que l’élève doive :

* retourner immédiatement à la maison; OU
* se placer en période de confinement obligatoire avant son retour à la maison.

Si un élève doit revenir à la maison pour une situation d’urgence ou en raison de la COVID-19 avant la fin du voyage, un accompagnateur doit communiquer immédiatement avec l’assureur et suivre ses instructions.

Si un élève doit demeurer dans le pays visité après la fin du voyage ou encore s’il ne peut poursuivre le voyage avec le groupe en raison d’un accident, d’une maladie (incluant la COVID-19) ou pour toute autre raison, un accompagnateur demeure avec lui jusqu’à son évacuation ou l’arrivée de ses parents.

Si un élève doit se rendre à l’hôpital durant le voyage, et ce, quelle qu’en soit la raison, un adulte devra accompagner l’élève.

|  |
| --- |
| **IMPORTANT :** En aucun cas un élève ne peut revenir seul à la maison par ses propres moyens même si les parents l’autorisent.  |

**Quoi faire dans les situations où ni les parents ni le contact d’urgence ne seraient joignables (voyage au Québec seulement)**

|  |
| --- |
| Exemples de questions auxquelles vous devez répondre :* Si un retour doit être effectué et que l’élève ne peut pas monter dans l’autobus avec les autres en raison de la COVID-19, qu’est-ce qui sera mis en place (ex. retour en voiture) ? Si le retour en voiture est nécessaire, qui assumera les frais de location de la voiture ?
* Si l’élève est dans un état tel qu’il lui est impossible de revenir en voiture, quelles seront les démarches ? En cas de retour en ambulance, on doit prévoir que les parents assumeront les coûts du transport.
 |

**Prise en charge du groupe si un accompagnateur est infecté :**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ adultes accompagneront les élèves durant le voyage.

Le ratio des groupes est de \_\_\_\_\_ élèves par adulte-accompagnateur.

Si un des accompagnateurs tombait malade ou devait être placé en isolement préventif, les élèves de son groupe seront divisés parmi les autres groupes.

|  |
| --- |
| Nous vous suggérons également de prévoir une liste d’accompagnateurs suppléants pour remplacer un accompagnateur infecté. |

**Évacuation du pays**

Dans le cas d’une évacuation du groupe pour cause de sinistre naturel ou d’insurrection, un accompagnateur doit communiquer immédiatement avec l’ambassade ou le consulat du Canada puis suivre les instructions. Il tient la direction d’établissement informée afin que celle-ci puisse informer les parents en continu.

**Matériel à prévoir (à compléter)**

Les participants doivent apporter du matériel de protection et des produits sanitaires en quantité suffisante pour toute la durée du voyage. L’école ne sera pas responsable de fournir les masques de protection ni les produits sanitaires.

Mise à jour du document le 2022-10-20